



Droits de succession vente d'une maison

Par **valerie**, le **16/08/2015** à **10:22**

Bonjour, mon papa est décédé en novembre 2014, il était remarié depuis 30 ans, nous sommes trois enfants issus d'un premier mariage, il n'a jamais eu d'autres enfants. Une maison à été vendue le 07/08/15 pour un montant de 103500 euros et le notaire qui s'est occupé de la succession nous à dit que notre part de la vente se montait à 27000 euros à nous partager en trois je ne comprends pas le système de partage, je pensais que 103500 étaient divisés en deux parts donc 51750 divisé ensuite en trois pour les trois enfants? pourriez vous m'expliquer cette différence? merci

Par **amajuris**, le **16/08/2015** à **11:45**

bonjour,
il serait intéressant pour vous répondre de savoir à qui appartenait exactement cette maison.
salutations

Par **valerie**, le **16/08/2015** à **11:58**

bonjour, mon papa était marié sous le régime de la communauté et la maison était à eux deux.

Par **moisse**, le **16/08/2015** à **15:44**

Bonjour,
Le conjoint survivant est aussi héritier du défunt, outre sa moitié propre.

Par **valerie**, le **16/08/2015** à **16:49**

bonjour, il y avait donation au dernier vivant.
amicalement

Par **amajuris**, le **16/08/2015** à **18:51**

en général, une donation au dernier vivant permet d'accroître la part successorale du conjoint survivant car la clause permet de donner au conjoint survivant par exemple l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles même en présence d'enfant non communs.
en l'absence de donation au dernier vivant et dans le cas d'enfants non communs, le conjoint survivant reçoit 25% en pleine propriété de la succession de l'époux défunt.